

La Résidence Maurice VILLATTE est une Association loi 1901 présidée par Mr Jean-Noël LOURY. L'association gère :

- la Résidence Maurice Villatte,
- l'Unité Alzheimer située à Val de Mercy,
- un service de portage de repas à Domicile,
- et un Service de Soins Infirmiers A Domicile.



Installée dans un parc paysager, la Résidence se compose de trois bâtiments reliés par des parties communes.

L'association propose :

- un accueil permanent d'une capacité de 107 lits dont 25 en Unité Alzheimer.
- un accueil temporaire de 6 lits dont 2 lits en sortie d'hospitalisation.

LA DIRECTION

ET L'ENSEMBLE DU PERSONNEL

DE LA RESIDENCE MAURICE VILLATTE

VOUS ACCUEILLENT



Résidence Maurice VILLATTE

1, rue Abbé TINGAULT
89580 COULANGES LA VINEUSE

TEL: 03.86.42.58.00

FAX: 03.86.42.30.72

E-mail: residence.mauricevillatte@orange.fr

Les bureaux sont ouverts :

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Le Samedi de 9h à 12h et 14h à 17h

**RESIDENCE
MAURICE
VILLATTE**



EHPAD

1 rue de l'abbé Tingault

89580 COULANGES LA VINEUSE



L'effectif de l'établissement est composé de :

- Un Médecin coordonnateur
- Deux infirmières coordinatrices
- Infirmières, Psychologue
- Aides-soignantes, aides médico-psychologiques
- Agents de service hospitalier
- Personnel de cuisine (repas faits sur place)
- Lingère
- Animatrice
- Personnel des services généraux

PRESTATIONS HOTELIERES :

LA CHAMBRE

Chaque chambre est spacieuse, équipée d'une douche accessible, lavabo et WC.

Pour votre sécurité, un système d'appel malade est installé à proximité du lit et dans la salle de douche.

Pour votre confort, le mobilier est adapté, avec, lit électrique à hauteur variable, un chevet, une table, des chaises et un fauteuil de repos.

Des prises : télévision et téléphone sont à votre disposition.

Des objets personnels peuvent être apportés : poste de radio, télévision, réfrigérateur, petits meubles, bibelots



LES REPAS

Préparés sur place par des cuisiniers diplômés et expérimentés.

Le petit déjeuner est distribué en chambre à partir de 08h00.

Les repas sont servis en salle à manger à 12h00 pour le déjeuner et à 18h45 pour le dîner.

Une collation est proposée en milieu d'après-midi.

Les repas en chambre sont uniquement réservés aux résidents dont l'état de santé l'exige.

REPAS INVITES

Les personnes le souhaitant peuvent prendre un repas avec les résidents dans une salle réservée. Les tarifs sont les suivants :

- Semaine et week-end : 16,25 €
- Jours de fêtes : 27,40 €

Il est indispensable de prévenir au moins 48 heures à l'avance.

LE LINGE

Le linge de lit et de toilette est fourni, entretenu par l'Etablissement.

Les vêtements personnels des résidents peuvent être entretenus à condition qu'ils soient marqués au nom entier par marque brodée (sauf linge délicat)

LE COURRIER

Il est distribué au déjeuner. Une boîte aux lettres est mise à la disposition des résidents dans le hall d'entrée pour permettre d'acheminer leur courrier personnel.

VISITES

Les visites ont lieu aux heures qui vous conviennent, à condition de ne pas troubler la sérénité des lieux et de ne pas gêner ni le service ni les autres pensionnaires. Il est recommandé d'éviter les visites au moment des soins. Par mesure de sécurité, la porte d'entrée est fermée à clé à partir de 18h30 l'hiver et 21h l'été.

SORTIES

Elles sont libres, sauf contre-indications médicales. Il est recommandé d'en informer l'accueil.

SECURITE

Il est formellement interdit de fumer dans l'ensemble de l'établissement.

PRIX DES PRESTATIONS AU 1^{ER} AVRIL 2023

Les frais de séjour sont fixés annuellement par arrêté du Président du Conseil Général de l'Yonne.

<u>Hébergement</u>		<u>Par jour</u>
• Appartement F1	:	54,47 €
• Appartement F1 bis	:	57,47 €
• Hébergement chambre à 2 lits :		53,47 €
• Tarif moins de 60 ans	:	73,60 €
• Ticket modérateur	:	5,45 €
• <u>Accueil Temporaire</u>	:	57,47 €

(+ dépendance à taux plein)

Une caution de 1.900 €uros est demandée lors de l'admission du résident en Accueil Permanent et de 1.000 €uros en Accueil Temporaire.

AUTRES

- Diverses animations sont organisées
- Un service religieux est assuré : information par voie d'affichage.
- des coiffeuses à domicile interviennent à votre demande.
- Une pédicure intervient deux fois par mois.
- une fois par semaine, SIEL BLEU intervient pour de l'activité physique adaptée pour les résidents